

Enquête sur les démarches de participation du public – CGDD

Fiche de cas :

Elaboration du PLUi - Communauté de Communes du Pays de Lumbres

Présentation de la structuration de la fiche de cas

Les éléments figurant dans la présente fiche résultent de l'analyse des documents relatifs à la concertation et son déroulement (délibération de lancement de la concertation, bilans d'étapes de l'avancement de la concertation en cours, site internet de la CCPL, publications de la caisse des dépôts des territoires) croisée avec les éléments recueillis lors de l'entretien¹ avec le représentant de la maîtrise d'ouvrage.

Cette fiche de cas ne retranscrit pas exhaustivement les éléments recueillis mais cible les principaux points forts de la démarche au regard de la charte de la participation.

1- Carte d'identité de la démarche de concertation

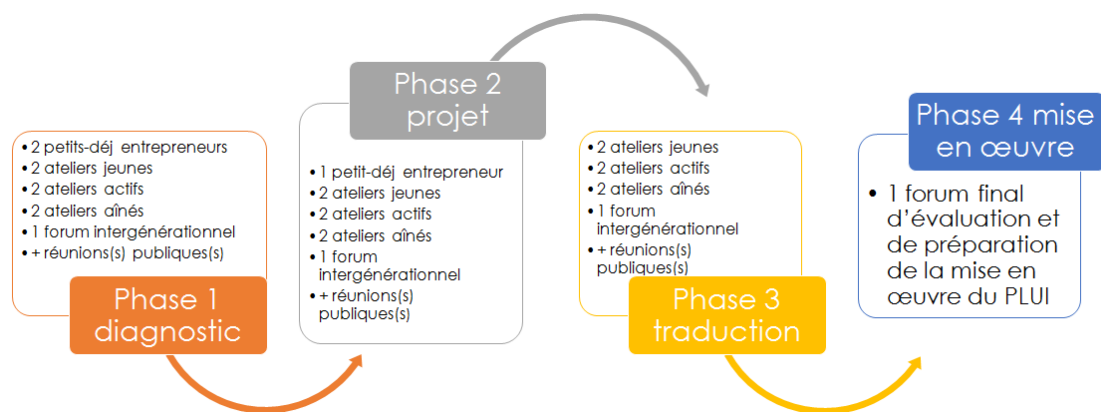
Nom du projet	Concertation citoyenne de l'ensemble des habitants dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL)
Maître d'ouvrage	Le maître d'ouvrage est la Communauté de Communes du Pays de Lumbres. L'équipe projet comprend la CCPL, l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer – Flandre intérieure (AUD), la DDTM 62 et le bureau d'études en charge de la concertation, ExtraCité.
Nature de la concertation	Il s'agit d'une démarche volontaire entamée en décembre 2015 dans le cadre de l'élaboration du PLUi pour l'ensemble des communes de la CCPL.
Dates de la concertation	Initiée le 8 décembre 2014 par la prise de compétence puis par la prescription du PLUi le 12 février 2015, cette démarche de PLUi dont les modalités de collaboration entre les communes et la CCPL ont été validées par délibération le 26 juin 2015, s'est concrétisée par la phase de diagnostic à partir de septembre 2015. La démarche de concertation a débuté en décembre 2015 avec un aboutissement envisagé en juin 2018, l'arrêt du PLUi étant prévu à l'automne 2018.
Bilan de la concertation	Des points d'étapes sont réalisés entre chaque atelier. La concertation est en cours.
Principaux chiffres de participation	3 jours d'ateliers participatifs en phase diagnostic et en phase projet 11 000 boîtes aux lettres distribuées – 560 sonnettes tirées/porte-à-porte 350 personnes enquêtées sur le terrain 30 chefs d'entreprises présents lors des petits-déjeuners entrepreneurs 90 collégiens et lycéens mobilisés 15 seniors présents aux ateliers 22 jeunes de missions locales et leurs animateurs ont participé aux ateliers 115 visiteurs libres à l'exposition des travaux 200 élèves aux ateliers poursuivis en collège 480 propositions apposées sur l'arbre à palabres 200 participants à l'exposition, aux ateliers et aux débats (phase diagnostic) 60 contributions au grand jeu photo (1er-30 avril 2016) 30 vidéos/selfies 30 contributions au livre d'or et au questionnaire

¹ Entretien mené le 09/11/2017 par le Cerema Nord Picardie (Nathalie Pitaval et Delphine Monchet) auprès de Tanguy Beuzelin, directeur Aménagement, Urbanisme et Développement de la communauté de communes du Pays de Lumbres et de Marie-Julie Seyller, chargée d'études à l'AUD.

2 - Des pratiques intéressantes connectées aux grands principes de la charte de la participation

Cette expérience met en évidence les pratiques suivantes, en lien avec les principes et les valeurs de la charte de la participation :

- ◆ Déclinée en **4 phases, une démarche volontaire** est portée par les élus de la CCPL :
Phase 1 : diagnostic et enjeux du territoire ;
Phase 2 : projet de territoire ;
Phase 3 : traduction réglementaire et opérationnelle du projet ;
Phase 4 : bilan de la concertation et préparation de la mise en oeuvre du PLUi.
- ◆ Il s'agit d'un véritable enjeu pour les habitants et la CCPL suite à l'intégration de 5 nouvelles communes en 2014, porté par l'ambition d'un plein partage avec ces nouveaux territoires. **Les attentes du maître d'ouvrage dans la perspective d'un projet partagé sont fortes. Elles reposent sur la mise en oeuvre** d'une concertation poussée avec les habitants et les acteurs économiques afin de créer un sentiment d'appartenance à la CCPL élargie, des élus et de la population des 36 communes la composant.
- ◆ La démarche **concerne une large gamme de publics** cibles avec, d'une part, les entrepreneurs (en complément de la concertation menée avec les agriculteurs) et d'autre part, les différentes générations pour faciliter l'expression de tous les habitants.
- ◆ **Pour dépasser les mesures de concertation traditionnelles prises lors de l'élaboration d'un PLUi** et associer les habitants à l'ensemble du processus, la CCPL a recours à un **prestataire extérieur** pour mener une mission spécifique de concertation dans une ambiance ludique et innovante. Ainsi pour chaque phase, des temps d'ateliers spécifiques sont prévus pour chaque public ainsi que des temps de restitution en commun, comme le montre le schéma ci-dessous :

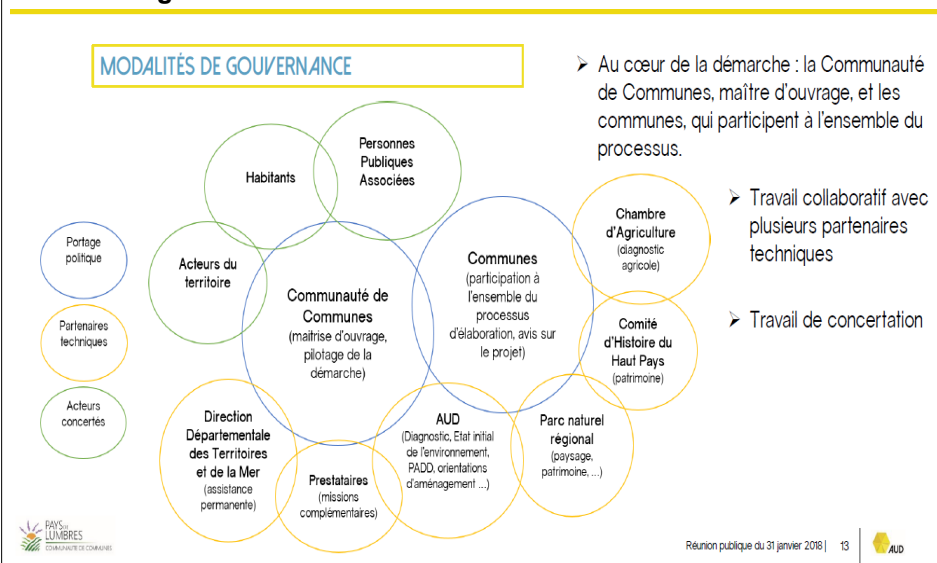


- ◆ **La concertation avec les habitants permet d'ores et déjà de faire évoluer la hiérarchie des enjeux et de construire le scénario final de développement.**
- ◆ Elle permet d'exprimer des opinions et de reconnaître mutuellement une **double expertise d'usage** des élus et des habitants. Par exemple, le président et le vice-président de la CCPL évoquent systématiquement la qualité des paysages car ils ont pris, grâce à la concertation, la mesure de ce que cette thématique représente pour les habitants. L'expertise est également reconnue du côté de la population qui trouve des réponses auprès d'un collectif composé de professionnels de l'urbanisme, de l'aménagement et d'intervenants spécialisés dans la concertation.
- ◆ D'après la CCPL, la concertation a d'ores et déjà permis de « **passer d'une considération des enjeux particuliers à la compréhension et à une appropriation des enjeux de l'intérêt général pour le territoire** ».
- ◆ Elle est aussi **destinée à être poursuivie au-delà de l'approbation du PLUi**. Des actions seront proposées afin de faire perdurer le travail de concertation entrepris.

Bâti selon les articles de la charte, le tableau ci-dessous détaille et complète ces éléments

Article 1 – La participation nécessite un cadre clair et partagé	
La nature du projet	<p>La nature du projet porte sur la co-construction du PLUi de la CCPL (36 communes, 23911 habitants en 2013), intégrée au Pays de Saint-Omer dont le SCoT est en cours de révision. La CCPL souhaite que ce soit une démarche commune, partagée, et exemplaire notamment en matière de concertation avec le public. Dans ce but, des principes d'organisation de la démarche du PLUi ont été définis lors de la Conférence intercommunale du 4 juin 2015.</p> <p>En outre, la délibération du Conseil communautaire du 26 juin 2015 a défini les modalités de collaboration, la gouvernance du PLUi s'organise autour de 3 instances (commission PLUi, comité de pilotage, conférence des élus locaux). L'enjeu est de répondre à la fois aux exigences du Code de l'urbanisme régissant la concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUi et à une volonté politique de poursuivre cette concertation auprès du public au-delà de la concertation légale obligatoire.</p>
Le porteur de projet	<p>Le porteur du projet est clairement identifié, notamment sur les supports de concertation. Afin de clarifier le message auprès des habitants et rendre la concertation plus efficiente, le choix est fait de parler d'une entité unique appelée « Equipe d'Animation » même si les rôles des trois structures sont expliqués aux habitants. L'AUD a proposé ce principe d'organisation à la CCPL lors du lancement de la procédure d'élaboration du PLUi. Les élus ont validé ce principe. Ainsi, dès que l'opportunité se présente et lors de chacune des réunions, l'équipe d'animation fait l'objet d'une présentation aux habitants. Elle est composée de la Communauté de Communes du Pays de Lumbres, de l'Agence d'Urbanisme et de Développement Pays de Saint-Omer-Flandre intérieure (AUD), et du bureau d'études Extracité, spécialiste de l'animation et de la concertation citoyenne.</p>
L'objet du débat	<p>L'objet du débat est en premier lieu de faire connaître le projet de PLUi aux habitants et acteurs locaux, de recueillir leurs idées et avis afin de permettre à chacun de s'exprimer très largement, de co-construire le projet de territoire avec des personnes motivées et concernées par leur cadre de vie. Au-delà de l'information donnée aux habitants du lancement de la démarche de PLUi, il leur est proposé d'enrichir et de co-construire le projet de territoire tout au long de la procédure (et non pas seulement lors de l'enquête publique).</p>
Les scénarios alternatifs	<p>La concertation a évolué vers une approche différente du sujet, dans le sens où la hiérarchisation des enjeux, a dû être revue. En effet, il ressortait des différents travaux menés, que les élus et les habitants ne portaient pas la même priorité aux enjeux liés à leur environnement. Après confrontation des deux versions, des différences apparaissent entre celle des habitants qui privilégient l'environnement, le paysage, le cadre de vie, la mobilité, le logement social et celle des élus qui priorisent le numérique. Le travail de concertation a permis de proposer des propositions alternatives faisant évoluer le projet.</p>
Le rôle de la participation dans le processus décisionnel	<p>La participation du public joue un rôle fondamental tout au long de la démarche. Il est et sera associé aux différentes étapes du diagnostic partagé permettant de faire émerger des idées sur des thématiques diverses ; de la construction du projet de territoire afin de prioriser les attentes sur les thématiques, sans aller vers un zonage précis qui répondrait à des attentes individuelles ; de l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) présenté en réunion publique le 31 janvier 2018 ; et de la traduction du projet de territoire dans le PLUi.</p> <p>La concertation vise à préparer l'enquête publique et la mise en œuvre du futur document de PLUi. Le public est donc amené à donner son avis par mail, dans un registre d'observation, à participer aux différentes réunions en fonction de son âge éventuellement, de consulter le site internet... Un travail spécifique de concertation est, par exemple mené auprès des collégiens.</p>

Schéma de gouvernance de la démarche : interactions entre acteurs



Source : AUD, réunion publique du 31 janvier 2018

L'information du public

Pour sensibiliser le maximum de personnes et d'ouvrir le champ des idées et des échanges, **la communication a été volontairement portée sur un projet de territoire et non pas sur l'élaboration d'un PLUi.**

Déployer cette stratégie de communication permet de fédérer davantage la population aux enjeux de leur cadre de vie. L'explication de la transcription du projet dans le PLUi et des différents pièces est intervenue ultérieurement.

Pour ce faire, les moyens d'information du public sont nombreux, variés, utilisés avant comme pendant la phase de concertation, toujours en cours à ce jour :

- **Publication dans la presse** d'un avis mentionnant le dépôt d'un dossier de concertation ;
- Mise à disposition d'un **dossier de concertation au siège de la CCPL** avec actualisation au fur et à mesure de l'avancement des études ;
- Documents du PLUi disponibles sur le **site internet de la CCPL www.cc-paysdelumbres.fr → le territoire → le PLUi** ;
- **Tenue d'un registre** à la CCPL pour recevoir les observations du public ainsi que sur le site internet de la CCPL ;
- Présentation de l'état d'avancement de la démarche par le biais d'articles de presse : **ce compte-rendu au fil de l'eau de l'état d'avancement étant essentiel pour assurer la crédibilité de la démarche de concertation** ;
- Organisation d'au moins une **réunion publique**, après la tenue du débat sur le PADD ;
- Des **affiches, flyers, cartes postales, marque-pages**, toutes les productions ont été diffusées sur internet y compris les compte-rendus ;
- Tenue d'**expositions** dans les ateliers ;
- Une diffusion sur les **radios NRJ, DELTA FM et RDL**

La volonté de donner une image forte de la démarche « **Projet de territoire** », se matérialise par un visuel dédié (logo apposé sur chaque document) :



« **Imaginons le Pays de Lumbres –
Projet de territoire 2017-2030** »

<p>La reconnaissance des savoirs et de l'expertise</p>	<p>La reconnaissance des savoirs et de l'expertise a été prise en compte du côté des élus, lesquels ont pris conscience des attentes des habitants notamment sur la qualité du paysage. La CCPL a été appelée à porter cette parole lors du séminaire de l'association des villes d'art et d'histoire « Sites et cités ».</p> <p>L'expertise est également reconnue du côté de la population qui apporte ses idées et trouve des réponses auprès d'un collectif composé notamment de professionnels de l'urbanisme, de l'aménagement et d'intervenants spécialistes de la concertation.</p>
<p>Le tiers garantissant le processus participatif</p>	<p>Il n'y a pas de tiers garantissant le processus participatif mais la CCPL s'est posé la question de la manière d'assurer une légitimité au processus. La CCPL s'est interrogée avec l'AUD sur la méthode de concertation optimale et sur le choix à faire entre faire appel à une équipe d'urbanistes habitués à établir des PLUi ou faire appel à une équipe plutôt mixte, avec une forte teneur en animation et en concertation citoyenne.</p> <p>Les élus ont privilégié le bureau d'études Extracité, puisque les urbanistes étaient déjà présents au sein de l'AUD. Retenu pour ses techniques d'animations ludiques et ses outils numériques, Extracité se voit fixer par la CCPL les attendus et les contours de ses missions.</p>
<p>Le bilan du processus participatif et la reddition des comptes</p>	<p>Des restitutions en commun (Bureau d'études, CCPL, AUD) ont eu lieu après chaque atelier de concertation. ExtraCité doit fournir un bilan d'étape et remettre un bilan global de toute la procédure. La CCPL en retire des éléments plus synthétiques pour les reprendre dans le bilan de concertation obligatoire en parallèle du bilan volontaire. Le bilan global du processus n'a pas encore eu lieu, la démarche n'étant pas terminée.</p>
<p>La robustesse de la décision</p>	<p>La robustesse du projet tient dans le fait que le projet n'est pas « ficelé » et présenté comme tel à la population qui a la liberté de parole pour apporter des idées qui sont écoutées et retenues dans la mesure du possible. Elle repose aussi dans la composition de l'équipe d'animation tripartite. Cette équipe d'animation dispose ainsi de compétences variées (urbanisme, animation, expérience de la concertation dans d'autres PLUi avec une expertise reconnue).</p> <p>La forte mobilisation des acteurs lors des journées des 31 janvier, 2 et 3 février 2018 démontre la robustesse de la décision et la qualité de la concertation. Néanmoins, cette robustesse ne pourra être réellement éprouvée une fois le PLUi approuvé puis mis en oeuvre.</p>
<p>La continuité de la participation</p>	<p>Continue lors de l'élaboration du PLUi, la concertation va se poursuivre après l'approbation du document. Des actions seront proposées pour faire perdurer les échanges avec les habitants.</p>
<p>Article 2 – La participation du public nécessite un état d'esprit constructif</p>	
<p>L'état d'esprit</p>	<p>L'état d'esprit lors des temps de concertation et des différentes réunions était très constructif. Les documents ont pu être enrichis au fur et à mesure des échanges et du travail avec les habitants. De nouvelles personnes ont été touchées à chaque étape.</p> <p>Cette démarche a permis de mobiliser les habitants, les entrepreneurs et les associations, mais elle a aussi sensibilisé les élus eux-mêmes. Des animations spécifiques ont été réalisées par l'AUD pour ces derniers. Les rencontres entre élus et citoyens ont aussi donné envie aux conseillers municipaux de s'impliquer davantage dans l'élaboration du PLUi. Facilités par l'aspect ludique des animations, les échanges se sont déroulés dans une ambiance très positive.</p>
<p>L'acceptation des divergences</p>	<p>La démarche menée permet à la CCPL de cibler les attentes du public, pour les mettre en adéquation avec les enjeux du projet. Elle permet également de faire adhérer la population à un projet qu'ils auront construit.</p> <p>Il peut certes persister quelques craintes, qui sont rapidement levées lorsqu'on précise aux participants que tout ce qu'ils partagent est entendu et sera retenu dans la mesure du possible dans le projet, et qu'on le leur démontre, notamment en portant leur parole. Le choix de faire appel à un intervenant extérieur permet de lever certains freins, les habitants adoptent ainsi un regard différent de celui qu'ils auraient face à la collectivité.</p>

	<p>Les élus voulaient être certains de donner la parole aux habitants tout en étant rassurés par le fait de ne pas se laisser déborder par les revendications individuelles de propriétaires fonciers. Afin de satisfaire ces deux exigences presque contradictoires, l'AUD a animé en amont du lancement de la démarche de concertation des ateliers avec les élus pour recueillir leur philosophie de la concertation et pour leur présenter la méthode inscrite dans le cahier des charges. Les échanges ont permis de lever les quelques rares résistances venant de certains habitants.</p> <p>En général, les habitants ont argumenté leur point de vue. Aucune revendication personnelle n'a pu être constatée lors des débats. Les seules revendications personnelles furent exprimés par des moyens plus traditionnels, tels que le courrier ou le courriel. On peut noter que les réponses au questionnaire d'évaluation de la démarche envoyé aux habitants étaient positives et ne comportaient aucune remarque quant à la clarté des éléments fournis.</p>
L'implication des participants	<p>Cette concertation a démontré une réelle volonté politique, pour expliquer et faire adhérer les habitants à la démarche. Avant et pendant le processus de concertation, les élus se sont pleinement investis aux côtés des habitants. Les élus étaient présents mais leur participation était indirecte. Ils ne peuvent pas être au cœur du dispositif : <i>« ils participent mais ne sont pas aux manettes »</i> d'après la CCPL, et ce afin de tempérer leur rôle et éviter d'être pris à partie. Ils ont bien compris ce rôle et se sont mêlés aux petits groupes pour apprécier le déroulement de la concertation et l'ouverture d'esprit de chacun.</p> <p>La démarche a demandé un investissement humain important du bureau d'études, des élus et des acteurs relais mais également des agents (assistantes maternelles, personnel de santé, d'accueil...) de la communauté de communes mobilisés au moment de la mise en place des ateliers au sein de la maison des services. Ce lieu a été choisi de façon stratégique pour en faire la promotion afin que chacun la considère comme une maison commune du territoire.</p> <p>Pour les personnels, le siège de la CCPL n'est plus seulement un bâtiment communautaire mais prend la dimension d'un bâtiment d'accueil du public.</p>
La culture de la participation	<p>La pratique de la participation pour ce projet est liée à l'élection des nouveaux élus de la CCPL avec l'intégration des nouvelles communes en 2014. Cependant, la culture de participation n'est pas complètement nouvelle, puisque plusieurs séries de débats publics ont eu lieu sur la mobilité et le numérique depuis 2013 (dans le cadre de l'Instance Régionale de Débat Public). Par ailleurs, les membres du collectif se sont auto-formés ou ont pu aborder la démocratie participative au travers de leurs études universitaires, tout en étant accompagnés d'un bureau d'études spécialisé en la matière.</p> <p>Une démarche de concertation innovante, reconnue par son dynamisme, ayant suscité la visite d'Estelle Grelier, Secrétaire d'Etat chargée des collectivités territoriales.</p> <p>La CCPL est lauréate des TROPHEES NATIONAUX 2017 organisés par « Décider ensemble et la Gazette des Communes ». Le 28 novembre 2017, la CCPL vient d'être récompensée par le club PLUi, en tant que lauréate 2017.</p>
Article 3 – La participation du public recherche et facilite la mobilisation de tous	
L'inclusion	<p>Tous les publics ont été visés : toutes générations, catégories socioprofessionnelles, dans toutes les communes, pour toutes les thématiques. Les 11 000 boîtes aux lettres ont été destinataires des supports de communication.</p> <p>La CCPL ne peut indiquer avec certitude si ceux qui ne viennent jamais sont venus mais a constaté la présence de nombreuses personnes qu'elle ne voyait pas habituellement et qui ont pu découvrir la maison des services.</p> <p>La participation en nombre des habitants, des entrepreneurs, des collégiens, des jeunes, des associations, des personnels de la CCPL, ainsi que l'investissement des élus communaux, en tant que spectateurs, a bien fonctionné lors d'ateliers. La concertation s'est également orientée vers un public plus large avec les enquêtes en porte à porte, les micro-trottoirs dans les bourgs-centre, les marchés, les centres commerciaux, les questionnaires à destination des touristes.</p>

	<p>Il a été plus difficile de capter les personnes âgées en raison de leur manque de mobilité dans un territoire rural et aussi parce qu'ils ne se sentent pas nécessairement concernés par un projet d'avenir. Il est également délicat d'inclure les propriétaires non résidents. Une concertation plus spécifique est menée par la Chambre d'agriculture avec les agriculteurs pour traiter des questions liées à leur activité.</p> <p>Enfin, un courrier a été envoyé début 2018 aux notaires pour leur donner des informations sur le PLUi, ce qui témoigne d'une réelle volonté politique d'impliquer les professionnels du droit des sols.</p>
La diversité	<p>La CCPL a souhaité que tous les citoyens prennent part au projet, c'est pourquoi il a voulu que la concertation soit multi-générationnelle.</p> <p>Les réunions de concertation ont été préparées en conséquence afin d'associer toutes les communes, toutes les générations, toutes les catégories socio-professionnelles, sur toutes les thématiques grâce à une multiplicité des supports, des jours d'accueil, des types d'activité au sein des ateliers.</p>
L'égalité de l'accès à l'information, à la parole et à l'écoute	<p>La volonté d'une égalité d'accès à l'information, à la parole et à l'écoute est réelle tout au long de la démarche. L'accès au dossier, aux résultats et comptes-rendus des ateliers est permanent via le site internet (www.cc-paysdelumbres.fr → le territoire → le PLUi → Une question, une remarque ? N'hésitez pas à réagir) ou directement au siège de la CCPL. Une adresse mail est ouverte pour les demandes individuelles lesquelles font l'objet d'un traitement sous 8 jours par le Directeur de l'Aménagement et de l'Urbanisme de la CCPL. Lorsque la réponse demande un niveau d'expertise plus poussé, la réponse se fait en deux temps. Face à la faible participation des aînés, la CCPL a fait appel aux élus communaux pour solliciter les clubs des aînés.</p>
L'équivalence de traitement des points de vue exprimés	<p>Tous les points de vue exprimés, les propositions émises entendues et traitées, ont été traduits dans les différentes phases du projet, portés à la connaissance de tous dans les temps de mise en commun, et les différentes publications.</p>
Article 4 – La participation du public encourage le pouvoir d'initiative du citoyen	
Les initiatives citoyennes	<p>Il n'y a pas d'initiatives citoyennes à ce stade de la concertation, cependant les intervenants ont fait émerger de nombreuses idées portant sur les différentes thématiques abordées.</p>
Les outils	<p>De nombreux outils et techniques d'animation ont permis d'organiser la concertation à chaque phase :</p> <p>Phase 1 : Concertation pour permettre d'enrichir le diagnostic</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des affiches et flyers informant de la mise en place d'un projet de territoire avec une frise chronologique annonçant les étapes de concertation avec la mise en place d'ateliers ; • Des ateliers participatifs durant 3 jours avec les petits-déjeuners d'entrepreneurs, les ateliers seniors, les ateliers jeunes et les ateliers collégiens ; • Un voyage dans le temps avec le grand jeu concours photo ouvert aux enfants, adultes, qui a alimenté l'exposition autour des cartes postales et des vues actuelles (invitation diffusée sous format carte postale et marque-page) exposées lors des ateliers participatifs ; • Un voyage dans l'espace, ou «espace mapping» sous la forme d'une projection au sol des cartographies du diagnostic. Ce dispositif très efficace a permis d'échanger avec les habitants, invités à se situer sur la carte, puis à exprimer leur perception sur la mobilité, l'habitat, le paysage, les enjeux de la biodiversité, etc. • Un arbre à palabres. Les habitants pouvaient apposer des commentaires sur cet arbre, à propos de la visite ou du territoire. • Des bornes interactives-questionnaires

	<ul style="list-style-type: none"> • Des ateliers furent agrémentés par la visite de la Secrétaire d'Etat chargée des collectivités territoriales, Estelle Grelier. <p>Phase 2 : Hiérarchiser les enjeux du Projet de territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des flyers informant de l'état d'avancement du projet de territoire, de nouveaux ateliers d'échanges sur les enjeux soulevés lors de la phase diagnostic ; • Un grand jeu photo sur ce qui fait la fierté du territoire ou de ce que les habitants souhaitent voir disparaître ; • Un grand jeu vidéo/selfies de 20 secondes mettant en image « <i>Pour vous quelle est la priorité dans les enjeux diagnostiqués ?</i> ». Des vidéos sont diffusées sur facebook et sur la chaîne youtube « ComCom du Pays de Lumbres ». Les auteurs les plus likés se sont vus attribuer des lots. • Des ateliers créatifs durant trois jours avec les aînés, les chefs d'entreprises, les jeunes de mission locales et les collégiens toujours très impliqués. Les élus ont hiérarchisé les enjeux, confrontés à la vision des habitants. Il s'agit principalement des enjeux liés au paysage et à la biodiversité, ou à la présence de commerces de proximité. Ces ateliers ont créé une dynamique avec le collège de Lumbres, puisque celui-ci a sollicité la CCPL en vue de tenir de nouveaux ateliers. ExtraCité a donc organisé des ateliers supplémentaires pendant 3 jours pour 200 élèves du collège. Cette phase 2 a permis de valider les grands axes du PADD. <p>Phase 3 : Traduction du projet de territoire dans le PLUi (début 2018) Co-animés par l'AUD, Extra-cité, la CCPL, le PNR, 3 journées à destination du grand public et des publics cibles ont été organisées les 31 janvier, 1^{er} et 2 février 2018 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un atelier sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) avec des animations et réflexions partagées sur un site de développement à Lumbres ; - un atelier sur la Trame Verte et Bleue en lien avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale (des secteurs faisant l'objet d'OAP spécifiques sur cette thématique), - un atelier expliquant la construction des plans de zonage et présentant les plans par commune. <p>Phase 4 : Bilan de la concertation et préparation de la mise en œuvre du PLUi : cette étape vise à tirer les conclusions de la démarche et à faire des propositions pour poursuivre la dynamique après l'approbation du PLUi.</p>
<p>La reconnaissance</p>	<p>La reconnaissance des points de vue exprimés, des contributions et des contributeurs est mise en valeur grâce aux temps forts de restitution (restitution des travaux des collégiens le 23 janvier 2018...) et au moyen des publications. Cette reconnaissance se lit grâce au temps passé à les entendre, notamment lors des journées organisées les 31 janvier, 1^{er} et 2 février 2018. 500 entretiens furent réalisés auprès des habitants. Les matinées étaient consacrées aux rendez-vous pris pour les habitants afin de répondre à leurs questions personnelles relatives au zonage de leur parcelle, tandis que les après-midis étaient consacrées aux réunions publiques (sans rendez-vous nominatif). Les habitants ont massivement participé à ces trois journées au-delà des espérances de la CCPL. En avril 2018, la concertation se poursuit, les habitants continuent à solliciter la CCPL pour obtenir des informations.</p>

* * * * *